



PROCÉDURES DE CLASSEMENT

PROVINCIAL POUR LES

ATHLÈTES MINIMES

SAISON 2017-2018

1. ÉLIGIBILITÉ CLASSEMENT PROVINCIAL U14

- 1.1. Le classement provincial U14 s'adresse aux athlètes minimes, c'est-à-dire né(e)s en 2005 ou 2006 ceintures vertes et plus.
- 1.2. Deux classements provinciaux seront compilés, soit un pour les filles et un pour les garçons.

2. ACTIVITÉS DE CLASSEMENT :

2.1.1. Les activités donnant des points pour le classement provincial de la saison 2017-2018 sont :

- L'Omnium du Québec U14
- Championnat provincial U14
- Les 2 meilleurs résultats U14 des 5 tournois identifiés «Tournoi développement»

2.1.2. Tournois identifiés «Tournoi développement» :

- Coupe Daniel Hardy
- Tournoi Espoir de Deux-Montagnes
- Coupe Gadbois
- Coupe Louis Page
- Coupe de Montréal

3. POINTS DE CLASSEMENT :

**2.1.1 Omnium du Québec 2017, U14 (tournoi provincial)
Championnat provincial 2018, U14 (tournoi provincial)**

		1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	7 ^e
2	combattants	400					
3 - 4	"	400	325				
5 - 6	"	400	325	250			
7 - 8	"	400	325	250	200		
9 - 16	"	400	325	250	200	150	
17 et plus	"	400	325	250	200	150	100

2.1.2 «Tournoi développement» U14

		1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	7 ^e
2	combattants	200					
3 - 4	"	200	162.5				
5 - 6	"	200	162.5	125			
7 - 8	"	200	162.5	125	100		
9 - 16	"	200	162.5	125	100	75	
17 et plus	"	200	162.5	125	100	75	50

2.2 Les points sont cumulatifs. Le total détermine le classement final.

2.3 Seuls les 2 meilleurs résultats aux tournois identifiés «Tournoi développement» de chacun des compétiteurs seront conservés pour le classement final.

5. CAS DE BLESSURE :

5.1 Aucun point ne sera accordé dans le cas de blessure, et ce pour aucun des tournois.

6. CHANGEMENT DE CATÉGORIE DE POIDS:

6.2 Un changement de catégorie de poids au cours de la saison sera pris en considération de la façon suivante:

6.2.1 Changement de catégorie de poids se produisant entre la Coupe Daniel Hardy et le 1^{er} janvier 2018, alors aucune perte de points.

6.2.2 Changement de catégorie de poids se produisant entre le 1^{er} janvier 2018 et le championnat provincial, alors la moitié des points accumulés lors des tournois fait dans l'ancienne catégorie de poids plus 100% des points dans la nouvelle catégorie de poids.

7. EXCEPTION :

Dans le cas où une seule personne se présente dans une catégorie, lors d'un tournoi de qualification, la procédure suivante est suivie :

7.1 Aucun point n'est alloué pour ce tournoi, mais il est consigné que l'athlète s'est présenté.

8. COMBAT DE BARRAGE (FIGHT-OFF) :

- 8.1 Lors d'un tournoi de sélection, il n'y aura **aucun** combat de barrage (fight-off) effectué entre les deux (2) médaillés de bronze. Les deux (2) médaillés de bronze obtiendront les points de classement de la 3^e position.

9. REGLE DU HANSOKU MAKE DIRECT

- 9.1 Dans le cas d'un hansoku make direct, l'athlète pourra recevoir des points de classement seulement si la cause de la disqualification n'est pas due à une situation contraire à l'éthique.